

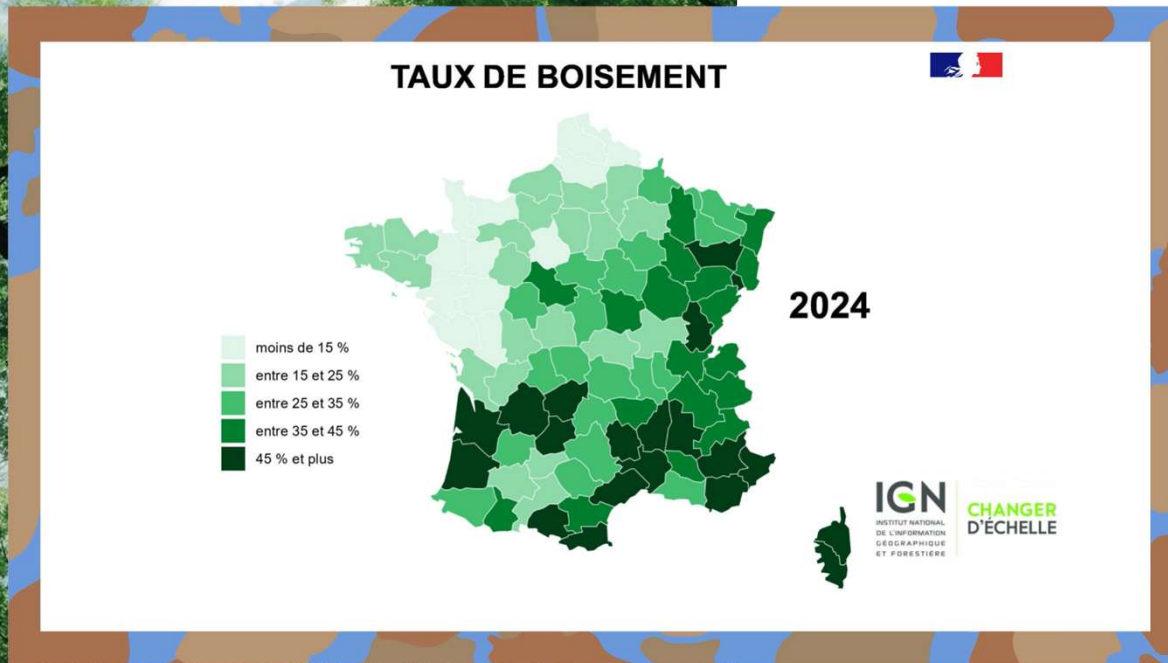
Groupama Forêts Assurances

L'assurance forestière

simple, sur mesure, au juste prix

La forêt française métropolitaine

Quelques chiffres

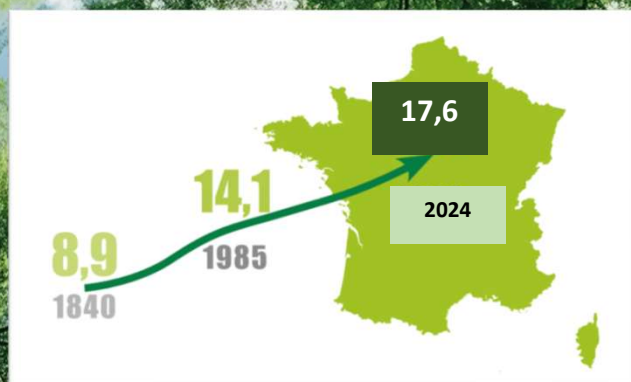


- **17,6 Millions ha**
- Taux de boisement national: **33%**
- **190** espèces forestières (3/4 feuillus)
- **72%** de peuplements feuillus
- Aux **¾** **privée**



La forêt française métropolitaine

Quelques chiffres

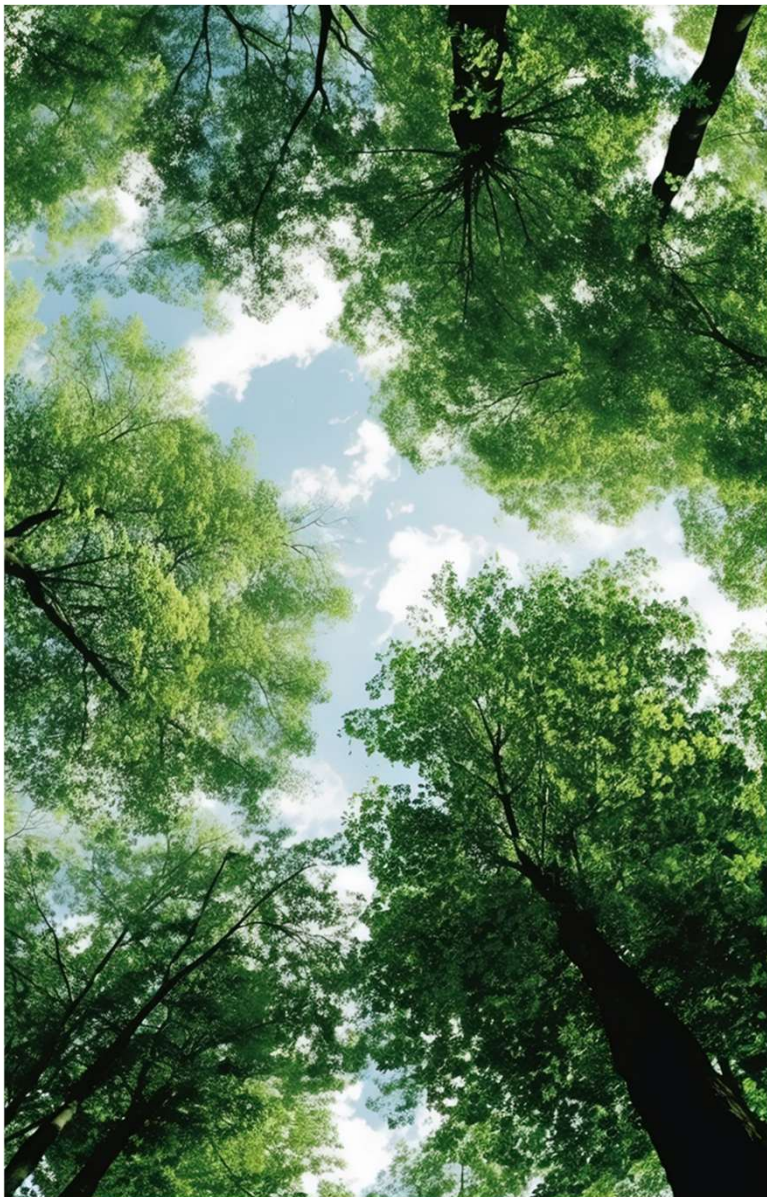


3^e stock de bois européen derrière l'Allemagne et la Suède

- **4^{ème} forêt d'Europe en surface**
- **Surface en constante augmentation**: le stock de bois n'a jamais été aussi important (10Mha après la seconde guerre mondiale)
- **Un volume de bois en constante augmentation aussi**: seulement 60% de l'accroissement en bois est prélevé annuellement
- Une filière qui génère près de **450 000 emplois**



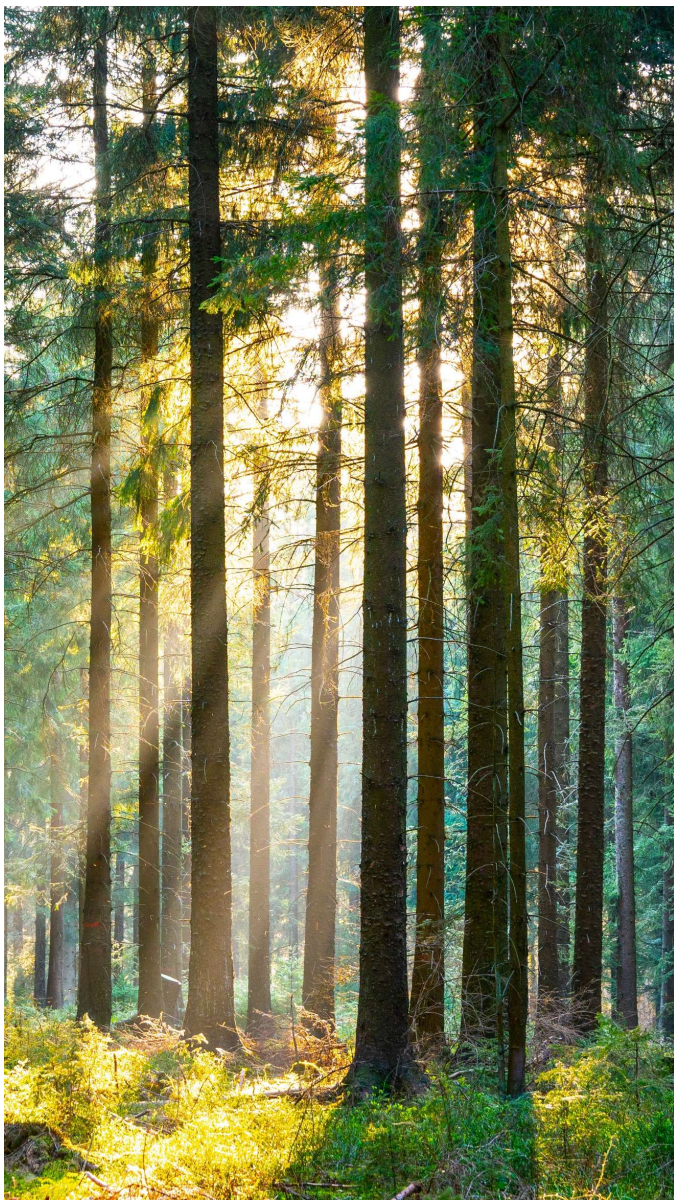
Source: Les Chiffres clés de la forêt française. Edition 2021.



La forêt du Loiret

En quelques chiffres

- **213 000 ha**
- **31%** de la superficie du département
- **36^{ème}** position en France
- **84% Privée**
- **Feuillus à 80%** (chêne pédonculé, chêne rouvre)
- ...
- GFA y assure environ 3 000 ha en IC /TP et 49 Kha en RC



Groupama Forêts Assurances

L'assureur historique

- **1947:** Création de la Mutuelle Incendie des Sylviculteurs du Sud-Ouest « MISSO » Assurance Incendie Régionale.
- **Aujourd'hui:** Nous intervenons sur toute la France. Caisse Spécialisée du Groupe GROUPAMA dédiée à la forêt et basée à Bordeaux.

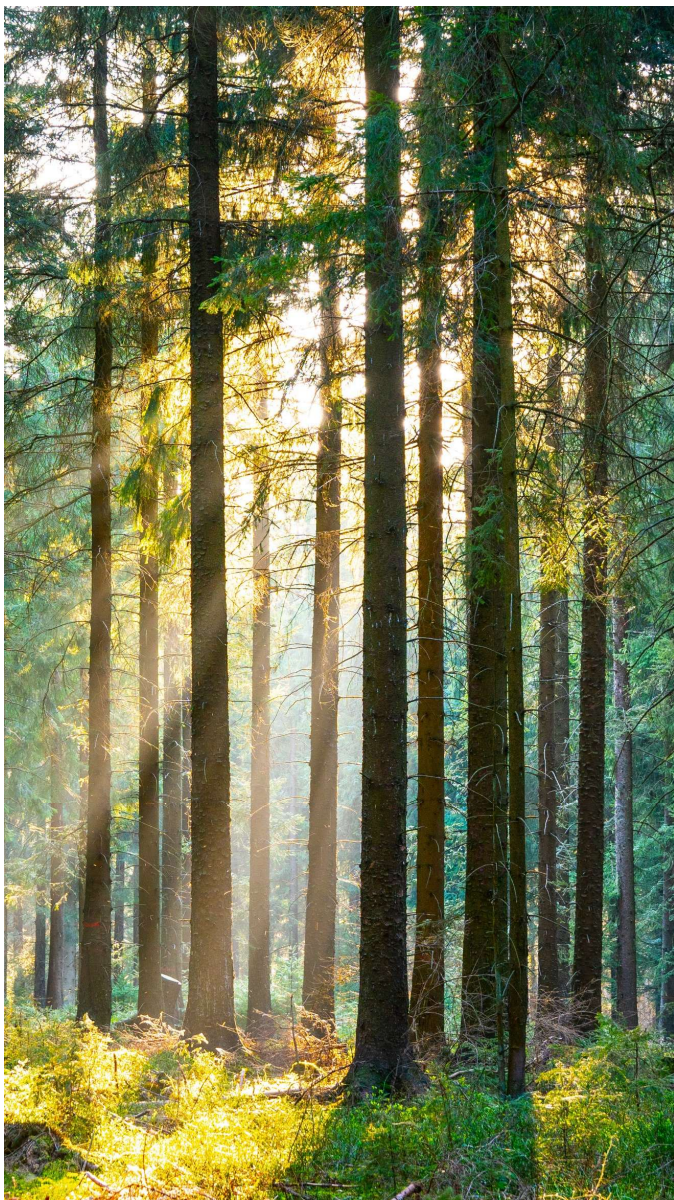


20 Md€

de chiffre d'affaires 2025

Des positions fortes en France et à l'étranger:

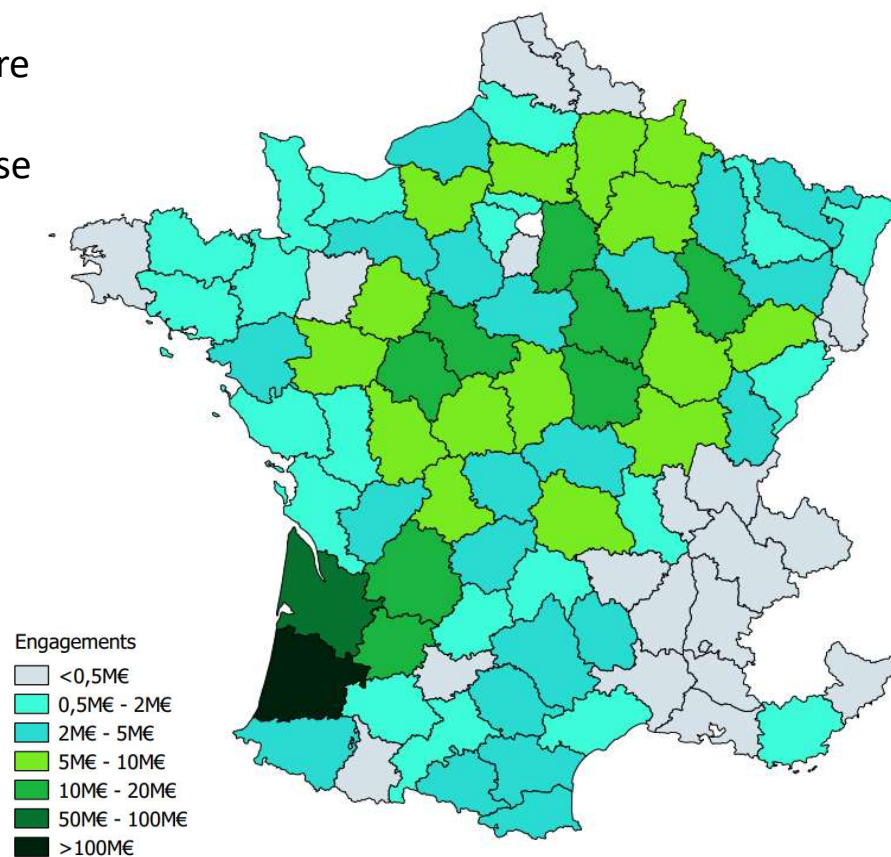
- 32 000 collaborateurs
- 26 000 élus
- 12 millions de clients
- 1^{er} assureur en agriculture
- 1^{er} assureur des collectivités

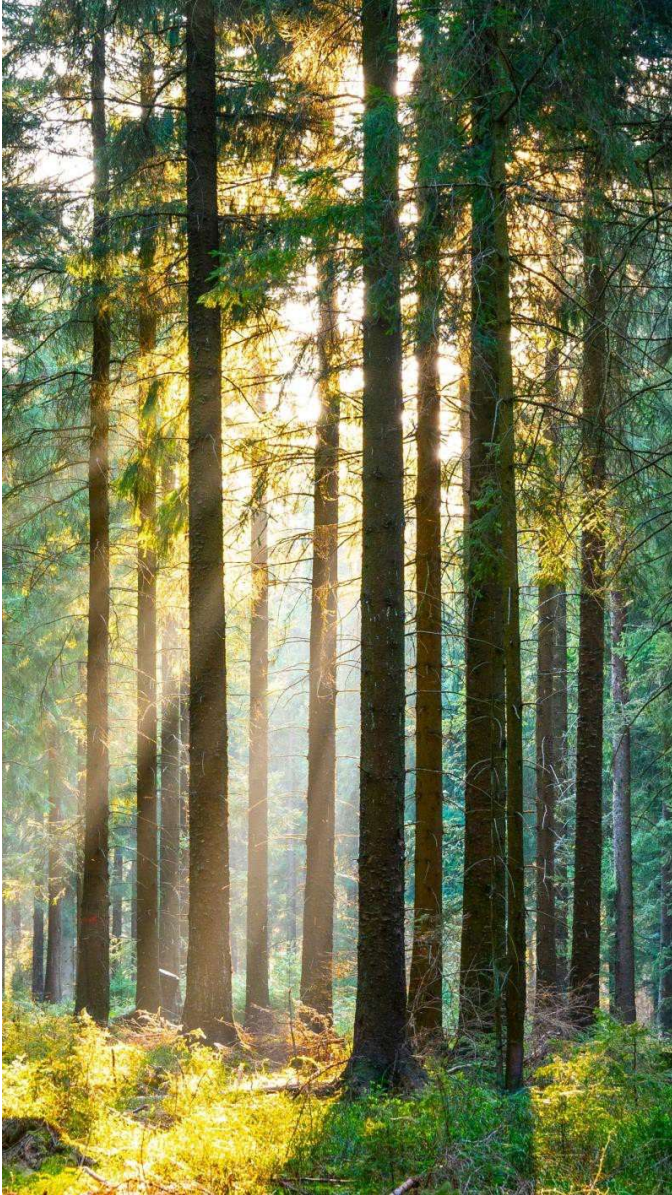


Groupama Forêts Assurances

Engagements – 1 Md €

- + de 4 500 sociétaires répartis sur tout le territoire
- 53% de nos engagements se trouvent hors du massif landais

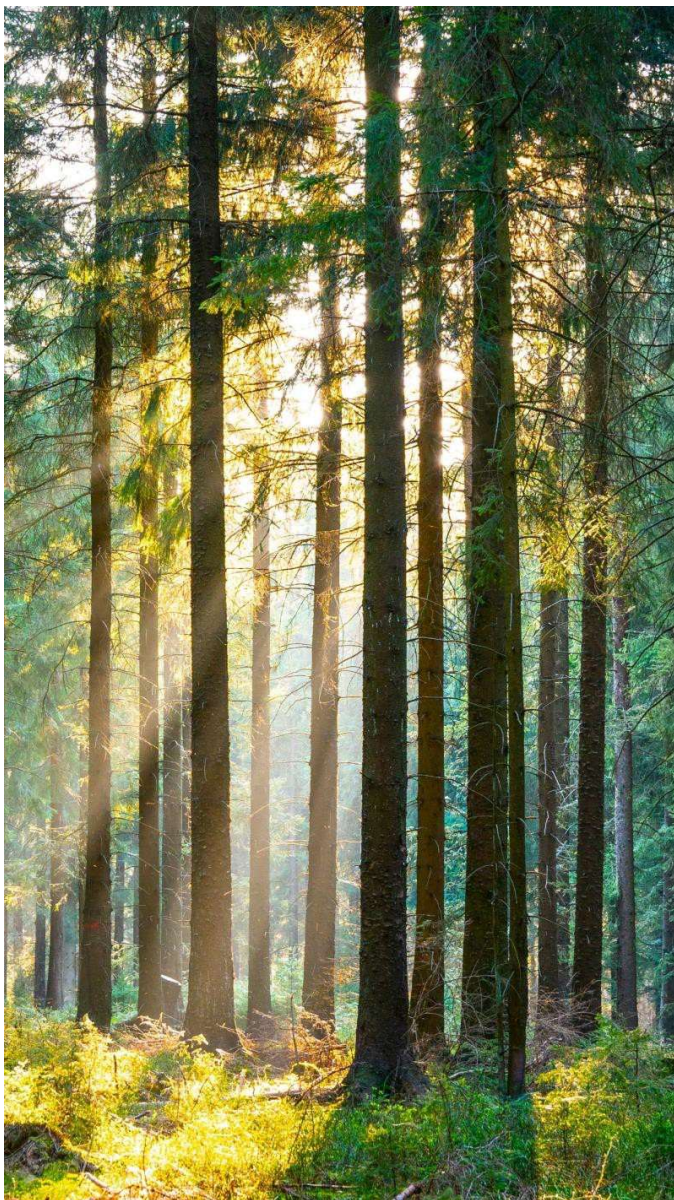




L'assurance forêt

Deux types de couverture

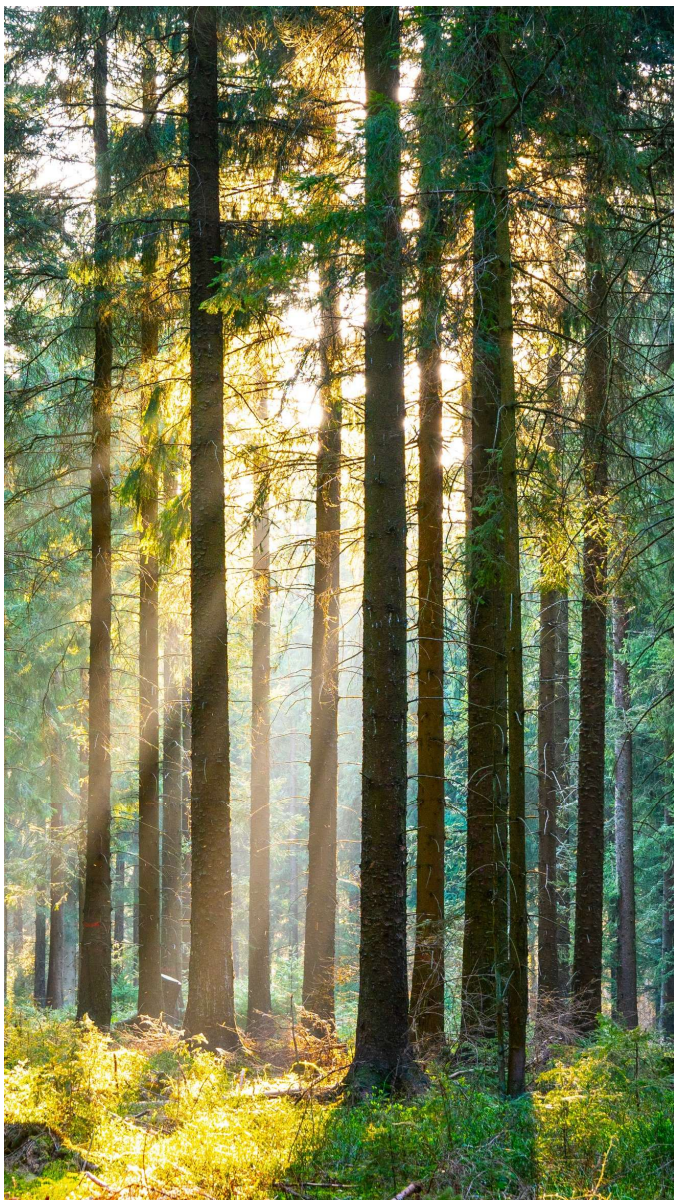
- ☐ **Responsabilité Civile (RC)** des propriétaires forestiers et de leurs préposés dans le cadre de leur activité forestière
- ☐ **Les dommages** aux bois sur pied



Responsabilité Civile

Syndicat des forestiers privés Loiret

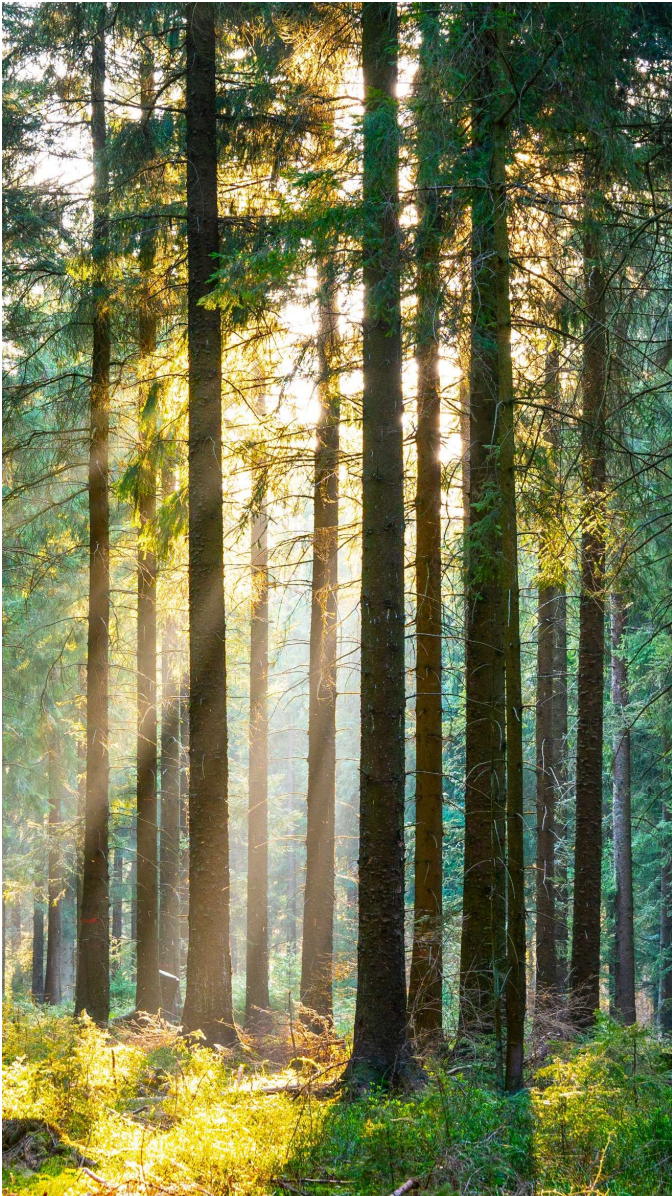
- **Un contrat groupe, 725 adhérents**
- **Dispositions habituelles:** dommages aux tiers, à vos préposés, atteinte à l'environnement, défense pénale et recours
- **Quelques spécificités:**
 - Retenues d'eau
 - Terres agricoles
 - Conseil aux adhérents
- **Tarifs et conditions négociés globalement**
 - Tarif actuel: 0,30 € / ha



Garanties et franchises

Extrait RC

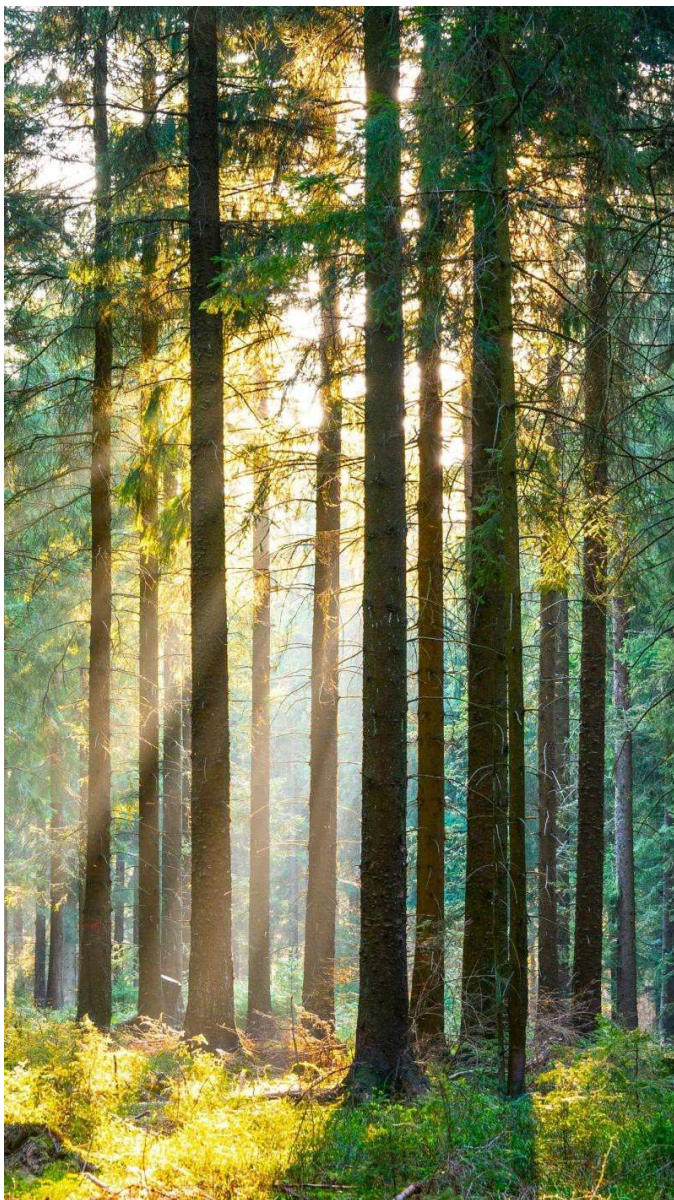
NATURE DES GARANTIES	LIMITES DE GARANTIES PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE	FRANCHISES
Responsabilité civile exploitation Tous dommages confondus dont : • dommages matériels • dommages immatériels consécutifs • faute inexcusable	16 000 000 € 5 000 000 € 500 000 € 3 000 000 € par année d'assurance	Matériels et immatériels : 10 % des dommages avec minimum 500 € maximum 3 000 € Corporels : sans franchise Faute inexcusable : sans franchise
Recours des voisins et des tiers • dont dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti	À concurrence de 5 000 000 € dont préjudice écologique : 800 000 € À concurrence de 500 000 €	500 €
Responsabilité atteinte à l'environnement et préjudice écologique Tous dommages confondus dont : • dommages immatériels non consécutifs • frais d'urgence • frais de défense et d'expertise	800 000 € 300 000 € 80 000 € 46 000 €	Matériels et immatériels : 10 % des dommages avec minimum 1 500 € maximum 3 000 € Corporels : sans franchise Défense et expertise : sans franchise
Dommages environnementaux Dommages écologiques dont : • dommages aux espèces et habitats naturels protégés	300 000 € 90 000 €	Sans franchise
La défense pénale et recours suite à accident • Montants maxima des budgets amiable et judiciaire • Budget amiable : – actes effectués par l'ensemble des intervenants • Budget judiciaire : – expertise judiciaire • Action amiable ou judiciaire en cas de litiges relatifs à la location • Budget de l'arbitre, en cas de désaccord entre assuré et assureur (clause d'arbitrage) • Avocats	40 000 € pour l'ensemble des litiges survenus au cours d'une même année d'assurance sans pouvoir dépasser 20 000 € par litige 1 200 € par litige 3 500 € par litige Dans la limite de 2 litiges de même nature par période de 3 ans 500 € Frais sur justificatifs, honoraires dans les limites des plafonds du barème ci-dessous	Seuil d'intervention : 300 € en cas d'action amiable 1 300 € en cas d'action judiciaire
Litiges relevant d'une juridiction étrangère	4 500 € par litige	1 500 €



Actualité des sinistres

Les points chauds...

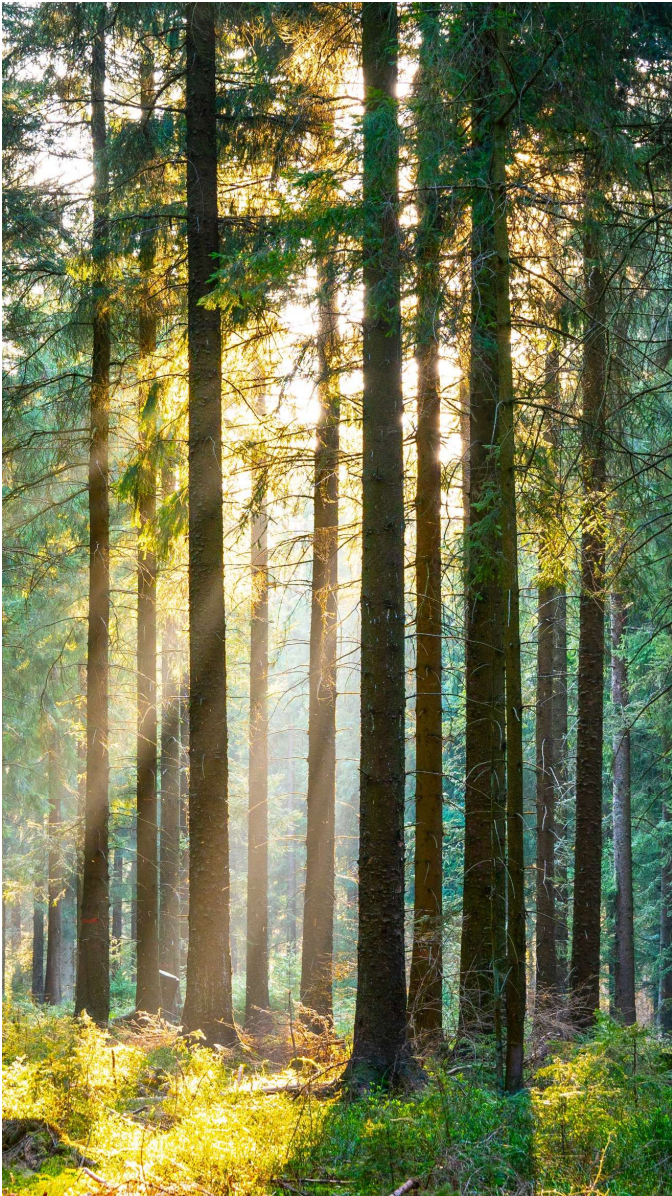
- Déclaration obligatoire de toutes les surfaces de bois au syndicat (surfaces d'eau et terres agricoles attenantes déclarées en option et payantes).
- En cas de sinistre, déclaration à envoyer par l'adhérent à Groupama Forêts Assurances avec copie au syndicat (et attente de la part de GFA du recours de l'assureur de la personne sinistrée).
- Les réseaux (fibre, Enedis, RTE, SNCF)
 - Une inspection régulière de vos abords est primordiale
 - Entretien et prévention régulier par vos soins
- Les arbres morts : le défaut d'entretien ou le maintien d'arbres morts à proximité de tiers peut engager la responsabilité de l'adhérent, voire entraîner des difficultés de prise en charge.
- Retenues d'eau : l'entretien régulier constitue une condition essentielle de garantie.
- Changement climatique (extension géographique et temporelle du risque d'incendie, épisodes orageux et grêle)



Dommages – contrat FORÊT

Incendie et tempête

- **Dommages aux bois sur pied** causés par
 - ☐ L'incendie (toutes causes)
 - ☐ la tempête (vent, grêle, poids de la neige / du givre)
 - ☐ Catastrophes naturelles
- **Sur tout ou parties de la propriété** cibler les plantations et zones productives), au choix du propriétaire
- Offrant une grande **flexibilité** de couverture (incendie seul, tempête + incendie, forfaits à l'hectare)
- **Sans franchise** (mais un seuil d'intervention à 0,4ha)
- **Des tarifs transparents, proportionnels aux forfaits choisis**
 - ☐ Chêne incendie = 1€ / 1 000
 - ☐ Chêne tempête = 4€ / 1 000
- **Des solutions innovantes spécifiques (forêt +, LBC)**



En cas de sinistre

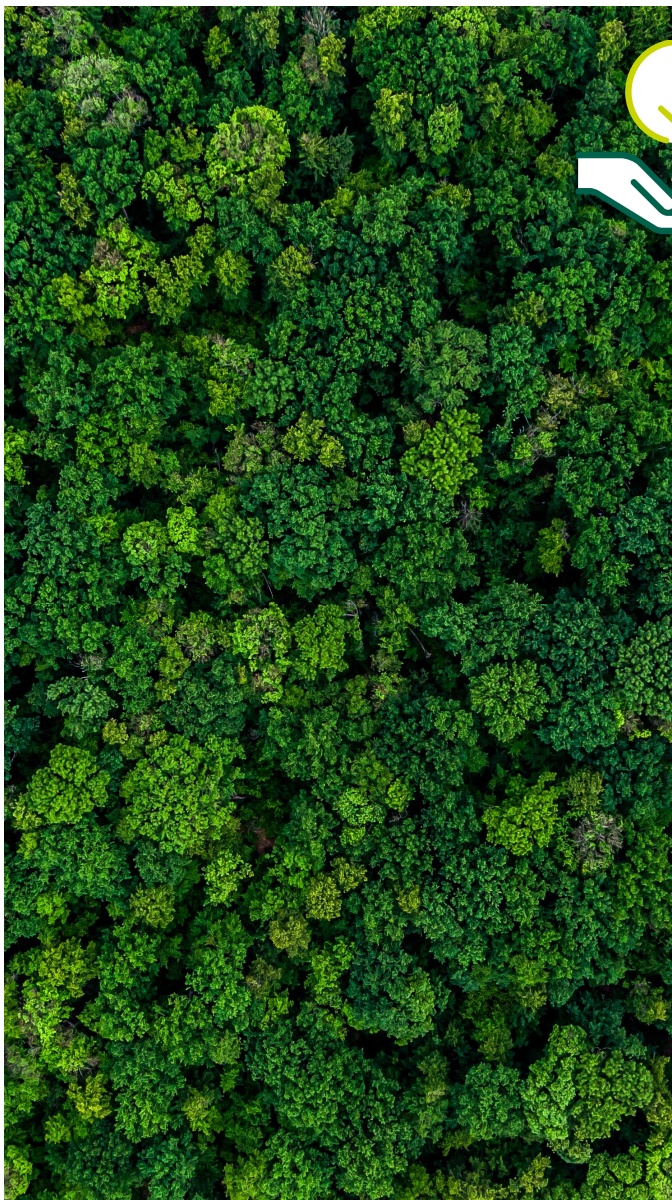
Simple et rapide

Définition arbre sinistré:

Arbre sur pied détruit (mort) ou détérioré de telle façon qu'un abattage soit nécessaire à brève échéance (quelques mois maximum)

➤ Procédure rapide (1 mois environ)

- **Déclaration de sinistre** envoyée par le sociétaire (circonstances, photos...)
- Réception de la déclaration par GFA et **contrôle des informations**
- **Expert mandaté** et **visite** sur place (surfaces impactées, taux de dégât...)
- Envoi du **rapport d'expertise** au sociétaire
- Versement de l'**indemnité** si accord de sa part



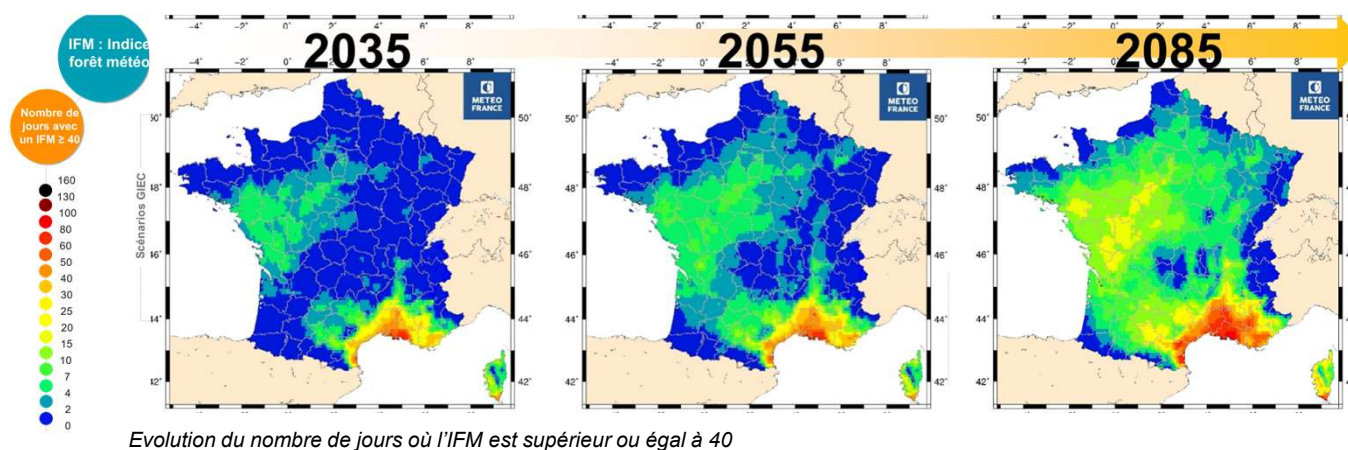
L'incendie

Un risque accru par le réchauffement

Part de la forêt française concernée:

→ 1/3 aujourd'hui

→ 2/3 d'ici 2050



Météo-France s'appuie sur l'**Indice Forêt Météorologique (IFM)** qui caractérise la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques. Il est évalué à partir de paramètres météorologiques : température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations.



L'incendie

Un risque accru par le réchauffement

PÉRIMÈTRES DIFFÉRENCIÉS D'INTERVENTION

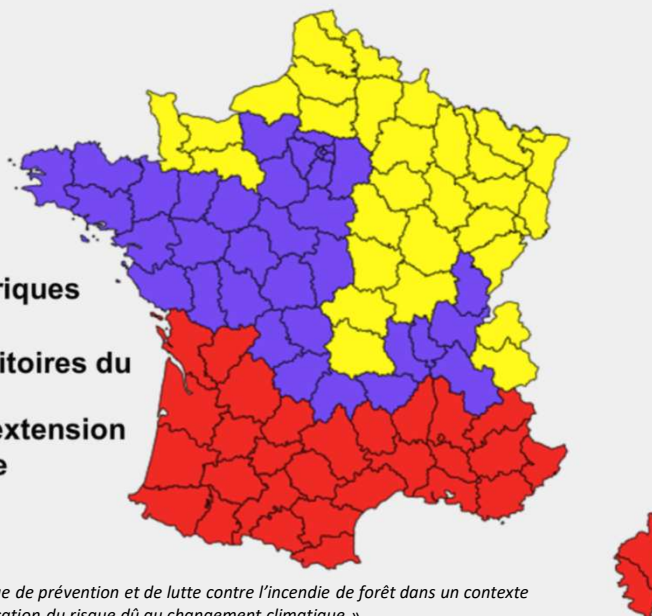
Trois types de territoires à distinguer



Territoires historiques

Nouveaux territoires du feu

Territoires d'extension future



Source: rapport « Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique »

- **Augmentation de l'évapotranspiration** (canicules plus fréquentes et plus intenses, hausse des températures)
 - **Assèchement** (baisse de la pluviométrie)
 - **Augmentation du stock de combustible** (hivers plus doux qui favorisent les attaques parasitaires, dépérissements importants)
- **Extension géographique et temporelle du risque**

Aucune partie du territoire ne va être épargnée. La saison des feux est allongée de 1 à 2 mois. La prochaine catastrophe ne se situera pas forcément dans les zones où on s'y attendra le plus.

Merci

www.groupama-forets.com